Le peuple valdôtain

1 • **L'Union Valdôtaine,** Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. 2 • **L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

7 JUIN 2007 • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. - Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB - AOSTE • LIV année • N. 18004 **23**

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.it

EDITORIAL

Où est le respect pour les institutions ?

Guido Cesal

La dégénérescence de la politique est en train de prendre une direction inquiétante. Le débat politique revêt, au fur et à mesure que l'on s'approche du rendez-vous électoral de 2008, des aspects que nous croyions étrangers à notre réalité. On nous demande de baisser le ton, mais l'on emploie des termes tel que « assassin de la démocratie », « golpe » et ainsi de suite. Il n'y a plus de respect pour les opinions d'autrui et pour le travail des institutions qui doivent aborder objectivement les problèmes sans se faire prendre par des appréciations subjectives et personnelles. Si l'on pense que, sur une question aussi délicate que les thèmes référendaires et leurs implications juridiques, l'on est arrivé à la dénonciation pénale, je crois pouvoir affirmer que nous avons vraiment touché le fond et que nous devons réagir pour replacer le débat dans sa juste dimension. Je peux comprendre que celui qui a joué en misant sur un seul numéro puisse se trouver en difficulté quand il est en train de réaliser qu'il risque de perdre le jeu tout entier, mais j'estime bouleversant que l'on essaie de substituer la confrontation politique normale avec les instruments de la justice pénale. C'est une dérive qui ne peut pas être tolérée et qui devrait susciter la réaction de la part de tous ceux qui croient en la force des idées et en la capacité de la politique de se confronter sur les terrains qui lui sont propres. C'est une attitude inacceptable que l'on pourrait même considérer un peu ridicule si elle n'était pas l'expression d'un climat que l'on veut envenimer jour après jour pour cacher ses propres incapacités. Nous ne pouvons que refuser ces langages et ces méthodes et nous devons demander à toute la classe politique de prendre ses distances par rapport à cette aberrante procédure qui vise exclusivement à déstabiliser. Ce n'est pas question de points de vue distincts, de positions contrastantes, de voies différentes à emprunter, c'est la manière de concevoir la démocratie et ses règles qui sont mises en examen. Si l'on permet de transformer un débat, sans doute âpre et agressif, en une corrida, sans aucune règle comportementale et sans passer par les procédures adéquates, on ne peut s'attendre à plus rien de bon d'une société qui paraît avoir perdu ses points de repères et les certitudes sur lesquelles elle a construit son existence. C'est un moment qui doit nous faire réfléchir et qui doit aussi solliciter toutes les composantes politiques à écarter ces positions extrémistes et radicales qui visent uniquement à la destruction sans avoir la capacité de proposer un projet alternatif. Les gens ne sont pas dupes et reconnaissent les responsabilités de chacun et les limites de certains comportements, ils savent très bien discerner ce qui est bon et ce qui ne l'est pas. Utiliser ces méthodes, justifier certains comportements signifie renoncer à jouer le rôle attribué aux forces politiques par notre système de démocratie représentative qui malgré qu'il soit mis en discussion n'a pas encore trouvé d'alternatives convaincantes.

Présentation du bilan régional au sein du Conseil

« Un signal positif pour l'économie en Vallée d'Aoste »

Les perceptions de la Région ont augmenté, en 2006, de 18% par rapport à l'année précédente, en passant de 1 324 à 1 566 millions d'euros, avec une augmentation de 242 millions d'euros. *« Les dépenses concernant l'année 2006* – a souligné l'assesseur au Budget et aux Finances Aurelio Marguerettaz, lors de la présentation du bilan au Conseil de la Vallée – *ont été considérables et soutiennent significativement une économie qui autrement aurait une structure trop petite et pas suffisamment équipée pour vaincre les défis dérivant du trend global et de l'Etat».* Pour Marguerettaz, le bilan 2006 *«est solide et caractérisé par de considérables opérations extraordinaires tant sous la rubrique des recettes que sous celle des dépenses». «Il s'agit donc d'un signal positif, en prévision d'une ultérieure croissance de l'économie régionale par rapport à l'année précédente»*: concernant l'avenir, Marguerettaz a souligné aussi qu'*«il y a toujours la menace d'un fédéralisme fiscal qui, appliqué d'une façon hâtive, associé aux faux préjugés vis-à-vis de la spécificité statutaire, puisse mettre en discussion un système dans lequel le volet financier représente seulement un des aspects fondamentaux». «L'augmentation, des recettes réalisées, enregistrée à la fin de l'année 2006, par rapport à 2005* – a précisé le conseiller rapporteur, Renato Praduroux – *dérive pour plus de 50% d'une recette extraordinaire de 129 millions d'euros. Une augmentation importante* – a-t-il ajouté – *qui correspond à 10%, avec une croissance de 6,4% des taxes et plus de 11% concernant les coparticipations aux contributions directes ».* Pour ce qui est des dépenses, la clôture a été fixée à 1 859 millions d'euros: une donnée qui enregistre, par rapport aux prévisions, *«une augmentation d'environ 376 millions d'euros* – a précisé l'assesseur Marguerettaz – *qui correspond à 25,35% par rapport aux prévisions initiales».*

Enfin le document *« met en évidence* – a ajouté Marguerettaz *– l'amélioration, par rapport aux prévisions initiales, du rapport entre les dépenses courantes et les investissements, qui passe de 69,4%, prévu initialement, à 62% ».*

Signature de l'accord à Milan

La Vallée d'Aoste parmi les membres de la «Coopération territoriale»

La Vallée d'Aoste est un des membres de l'accord de coopération transfrontalière italo-suisse intitulé « Coopération territoriale » 2007-2013 qui a été paraphé le 31 mai dernier, à Milan.

Le document, qui a été signé par l'assesseur au Bilan, aux Finances, à la Programmation et aux Participations régionales Aurelio Marguerettaz, en représentation du Président de la Région Luciano Caveri, voit l'engagement des nombreuses régions et provinces situées le long de la frontière italienne.

Parmi les personnes présentes lors de la rencontre, il y avait aussi le Président de la Région de la Lombardie Roberto Formigoni, le Conseiller d'Etat du Canton du Valais Jean-Michel Cina, et l'Assesseur aux Travaux publics de la province autonome de Bolzen, Florian Mussner *«Je suis convaincu* – a expliqué l'assesseur Marguerettaz – *que pour le développement effectif de nos communautés, surtout pour les plus petites et les plus défavorisées géographiquement, il est important de se confronter avec nos voisins du Valais et du Piémont mais aussi avec les réalités qui présentent des caractéristiques économiques, historiques et culturelles très semblables aux nôtres, malgré qu'elles soient très éloignées, comme par exemple nos amis Tyroliens du Sud avec lesquels, depuis des années, nous partageons un parcours de défense et de valorisation des nos particularités».*

Le projet impliquera donc notamment le Val d'Aoste, la Province autonome de Bolzen, celle de Biella, de Verbano-Cusio-Ossola, celles de Vercelli et Novara pour le Piémont, les provinces de Como, Lecco, Sondrio et Varese pour la Lombardie et enfin celle des Cantoni dei Grigioni, du Ticino et du Valais pour la Confédération Helvétique.

«Une des deux nouvelles typologies de projet prévues dans le document que nous avons approuvé officiellement, c'est-à-dire les projets stratégiques – souligne encore Marguerettaz – *vise à réunir autour d'une table, les différentes administrations pour approfondir les problématiques communes et pour valoriser les possibilités de développement des secteurs économiques par le biais d'actions et d'interventions jointes».*

«Parmi les thèmes les plus importants qui devront être abordés – poursuit encore l'assesseur aux

SUITE PAGE 2

INDEX

Les activités du Conseil de la Vallée — LIRE PAGE 4

Nouvelles des Communes — LIRE PAGE 5

Actualités de la semaine — LIRE PAGE 6

Accord entre la Région et le B.I.M. — LIRE PAGE 8

L'INFO

234

millions d'euros
ont été investis
par le Conseil de la Vallée
pour la loi de finances 2007

Aperçu des décisions du Gouvernement régional : séance du vendredi 1er juin 2007

PRÉSIDENCE DE LA RÉGION
Le Gouvernement a approuvé l'organisation d'une rencontre pour l'élaboration d'un projet de loi unitaire en matière de valorisation et de protection des territoires de montagne italiens.
La société Tecno Habitat SpA de Milan a été chargée de préparer un plan pour la mise en œuvre du système d'information sur la mobilité du tronçon autoroutier Pont-Saint-Martin - Mont-Blanc, dans le cadre du projet « Observatoire transfrontalier du trafic transalpin - Programme Interreg III A Italie - France 2000/2006 ». La somme de 195 840 euros a été engagée à cet effet.
L'Exécutif a donné son feu vert à la participation de la Région autonome Vallée d'Aoste au projet Red: To reinforce rescuers'resilience by empowering a well-being dimension, dans le cadre d'un programme d'initiative communautaire en matière de protection civile. Une dépense de 7 893 euros a été prévue à cet effet.
Par ailleurs, Mme Rosa Donato, responsable de la Direction de la gestion du personnel, a été choisie pour remplacer M. Walter Lillaz au sein de l'agence régionale pour les rapports avec les syndicats (ARRS).

BUDGET, FINANCES, PROGRAMMATION ET PARTICIPATIONS RÉGIONALES
Le Gouvernement a approuvé les ligne directrices relatives à l'étude préliminaire du projet d'évolution du système d'information territoriale (SITR) vers un système de connaissances territoriales (SCT); il a procédé au renouvellement de la commission d'orientation et de coordination pour la réalisation du SITR et a débloqué dans ce cadre un montant de 253 948 euros. Il a ensuite confié à l'IN.VA SpA la conception du système des connaissances territoriales et la réalisation des services pilote en matière de cartographie.
Dans le cadre du système régional d'information, un mandat de collaboration technique relatif aux activés de gestion de projets d'application a été confié à la société Atos Origin Italia SpA et un montant de 81 972 euros a été engagé à cette fin.

ACTIVITÉS PRODUCTIVES ET POLITIQUES DU TRAVAIL
Le Gouvernement a donné son accord pour l'organisation de séminaires sur les systèmes de gestion de la qualité, de l'environnement et de la sécurité et destinés aux petites et moyennes entreprises installées sur le territoire régional. Une dépense de 50 000 a été débloquée à cette fin.
D'autre part, l'Exécutif a décidé de soumettre au Conseil régional un projet de loi modifiant la loi régionale n° 84 du 7 décembre 1993 portant mesures régionales en faveur de la recherche et du développement.

ÉDUCATION ET CULTURE
Lorsqu'il a approuvé la convention passée avec l'institut de formation Exeter Academy school of English, l'Exécutif a prévu que huit enseignants des écoles primaires de la région participeraient à ce cours de formation en immersion qui se déroulera du 2 au 14 juillet prochain à Exeter et qui vise à permettre auxdits enseignants de se familiariser avec un modèle éducatif différent tandis qu'ils perfectionnent leurs connaissances linguistiques et didactiques de la langue anglaise.
Deux leçons/conférences d'astronomie générale seront organisées avec la collaboration de l'Observatoire astronomique de la Vallée d'Aoste pour les élèves et les enseignants des écoles secondaires du 1er et du 2e degré de la Vallée.
Dans le cadre du programme des expositions pour l'été 2007, l'Espace Porta Decumana d'Aoste accueillera du 15 juin au 30 septembre prochains l'exposition Espressionismo blu, consacrée à l'œuvre de l'artiste Italo Bolano.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET POLITIQUES SOCIALES
Le Gouvernement a défini, branche par branche, les besoins en médecins spécialisés et en personnel sanitaire non médical mais titulaire d'une licence, en vue de l'ouverture de postes de formation réservés et de l'attribution de bourses d'études régionales.

TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT ET OUVRAGES PUBLICS
Le siège régional de la RAI-Vallée d'Aoste a été chargé de réaliser trois films sur des thèmes inhérents à l'environnement destinés à enrichir le programme QM Quimontagne qui est diffusé chaque semaine par Rai 3. Le Gouvernement régional a approuvé la cartographie des zones non-constructibles, en raison du risque d'avalanche ou d'inondation sur les terrains ainsi délimités, de la commune de Gressoney-La-Trinité.
Les dispositions générales relatives aux modalités expérimentales d'accès aux financements visés par la loi régionale n° 76 de 1984 portant constitution du fonds de roulement pour la relance de l'industrie du bâtiment ont été définies pour les années 2007 et 2008.

TOURISME, SPORTS, COMMERCE ET TRANSPORTS
L'Exécutif a approuvé la répartition de la somme résiduelle figurant à l'actif des fonds destinés au financement des Agences d'information et d'accueil touristique (AIAT), ainsi que l'octroi des aides prévues au titre de l'activité institutionnelle de celles-ci en 2007 et a engagé à cet effet 444 000 euros.
Dans le cadre de la manifestation Artété 2007, un montant de 272 446 euros sera dévolu à l'organisation du Festival international de concerts pour orgue, du Festival international de musique de chambre, du festival itinérant de musique traditionnelle Ététrad, de la manifestation «Théâtre au château - Théâtre au bourg» et du festival cinématographique «Filmontagna».
Des aides en capital s'élevant à 176 237 euros au total seront ventilées entre 27 entreprises commerciales qui ont présenté une demande à cette fin selon la procédure d'instruction automatique, au sens de la loi régionale n° 19 de 2001.
Un engagement de dépense de 3 000 000 euros a été approuvé en vue de l'octroi d'un financement en capital à la Società Valdostana Autoservizi Pubblici (SVAP) qui entend acheter 13 autobus fonctionnant au méthane.

Avis aux destinataires

Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux le « Le Peuple Valdôtain » apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine. Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste. Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour ou l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à
Union Valdôtaine 29, Av. des Maquisards - 11100 Aoste.

NOUVELLES EN BREF

Nominations de compétence régionale

En application de la loi n°11 de 1997 – concernant les nominations et les désignations de compétence de l'Administration régionale dans des Sociétés, des Organismes, des Fondations, des Associations et des Instituts publics et privés – la Présidence de la Région informe que sur le Bulletin Officiel n° 16 du 17 avril dernier, l'avis public concernant les nominations en échéance a été publié.
– ARPA: trois membres effectifs du Collège des réviseurs des comptes et deux membres suppléants du Collège des réviseurs des comptes. Date d'échéance: 26 octobre 2007;
– Centre d'études et de culture Walser: un conseiller du Conseil de direction. Date d'échéance: 31 décembre 2007;
– Cervim: un président du Conseil d'administration, deux conseillers du Conseil d'administration et un président du Collège des réviseurs des comptes. Date d'échéance: 14 décembre 2007;
– Institut régional A. Gervasone: un président du Conseil d'administration, trois membres effectifs du Collège des réviseurs des comptes, trois membres suppléants du collège des réviseurs des comptes. Date d'échéance : 31 décembre 2007;
– La Crotta di Vegneron soc. coop: un conseiller du Conseil d'administration. Date d'échéance : 31 décembre 2007.
Les propositions de candidature, accompagnées des informations demandées, devront être présentées, affranchies d'un timbre fiscal, au Secrétariat du Gouvernement, au 4ème étage du Palais régional, à Aoste, ou envoyées par poste sous pli recommandé.
Selon la loi régionale n°11/1997, modifiée par la l.r. n° 24/2004, le terme pour la présentation des candidatures est de 15 jours avant la date de nomination.

Les formulaires, pour la présentation des demandes et pour recevoir des informations, sont disponibles auprès du Secrétariat du Gouvernement (tél.: 0165/273834) et peuvent être téléchargés directement sur le site www.regione.vda.it, dans la rubrique Administration régionale>Echéances des nominations.

SUITE DE LA PAGE 1

La Vallée d'Aoste parmi les membres de la «Coopération territoriale»

Finances - *il y a celui lié aux nouvelles technologies d'information et de communication.*
En effet, les caractéristiques orographiques du territoire de montagne ont influencé fortement les dynamiques du développement infrastructurel du point de vue technologique et donc les ICT (Information and Communication Technologies) ont rencontré de grands obstacles dans leur diffusion. L'engagement démontré par les Administrations durant ces dernières années en termes d'investissement et le récent développement des plateformes wirelles qui rendent l'infrastructure du territoire de montagne moins coûteuse et plus durable – est en train de rendre possible le franchissement du problème lié à l'accessibilité ».

Le peuple valdôtain
Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.235191
Fax 0165.364289
e-mail : nouvelleditrice@tin.it
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Massimiliano RICCIO

Directeur adjoint
Lucien CAVERI

Coordination politique
Guido CESAL

La page 4 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

Imprimerie « Arti Grafiche DUC »
16, Grand-Chemin Saint-Christophe
Tél. 0165.23 68 88 Fax 0165.36 0014

CCP 11739117

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique
11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

ABONNEMENTS:
€ 25 Italie – € 30 Etranger

TARIFFE INSERZIONE TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 26,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

Le catalogue

«Anthologie d'œuvres restaurées - Art en Vallée d'Aoste entre le Moyen Âge et la Renaissance»

F.C.G.

L'exposition «Anthologie d'œuvres restaurées - Art en Vallée d'Aoste entre le Moyen Âge et la Renaissance» offre au visiteur une rare opportunité: celle de connaître les résultats des interventions de restauration des biens artistiques appartenant à la Vallée d'Aoste. Le long du parcours, le public peut s'apercevoir des différentes techniques choisies, selon les types de bien (sculptures, panneaux, volets, croix processionnelles, miniatures, feuilles des reliques, chasubles, vitraux…) et selon les matériaux (cuivre, bois, parchemin, albâtre, verre, argent, cristaux, plomb, velours…). Les systèmes iconographiques illustratifs et de brefs films présentent d'une manière adéquate les phases des interventions, mais, pour ceux qui veulent ultérieurement approfondir les thèmes traités, il y a aussi la disponibilité du catalogue, édité en français et en italien, par les soins du commissaire de l'exposition, Mme Elena Rossetti Brezzi (achevé d'imprimer en avril 2007 sur les presses de Musumeci S.p.A.; 136 pages; 20 euros). Le volume se distingue par ses contenus scientifiques: la section dédiée aux fiches descriptives des œuvres, rédigées du point de vue historique et artistique par les spécialistes de la Surintendance et par les savants consultants, est accompagnée par la très intéressante proposition des fiches techniques de restauration, remplies par les restaurateurs et par les experts de l'administration régionale. Mme Rossetti Brezzi, dans le premier chapitre du catalogue, «Les œuvres», s'arrête sur les finalités de l'initiative: *«Le premier objectif de cette petite exposition d'œuvres précieuses s'avère assez ambitieux: elle veut montrer comment on peut ajouter une tesselle fondamentale à la recherche critique grâce à une restauration rigoureusement philologique; le deuxième objectif est celui de faire connaître une partie au moins du travail accompli à un vaste public en lui offrant la possibilité d'un contrôle ciblé. Etant donné que la technologie nous permet aujourd'hui de documenter dans le détail même l'aspect non original des oeuvres – aspect qui ne permettrait ni une lecture exhaustive ni, parfois, la compréhension de leur ancienne signification, s'il était maintenu –, les interventions de restauration visant à récupérer les formes anciennes suggèrent de nouveaux éléments pour la connaissance et ouvrent des perspectives inédites pour l'approfondissement des études; il ne faut jamais oublier, en effet, que l'histoire de la critique évolue parallèlement à celle de la restauration. Il nous a paru opportun de nous engager aujourd'hui dans l'organisation d'une exposition de ce genre car le patrimoine figuratif valdôtain, et en particulier celui du Moyen Âge, a connu au cours de ces dernières années un succès renouvelé à la suite du choix d'en faire l'objet d'importantes expositions où des œuvres restaurées philologiquement ont été présentées au public; l'extraordinaire moisson de renseignements récoltée par les interventions de restauration a toujours ajouté de nouvelles tesselles au tableau des connaissances déjà acquises. Mais puisque la richesse du patrimoine figuratif valdôtain paraît inépuisable (et elle ne cesse jamais de nous étonner) et que récemment des œuvres tombées aux oubliettes depuis des siècles ont revu le jour, nous avons choisi de présenter au public, pour la première fois, même ce qui a recouvré sa lisibilité tout dernièrement et suscite de nouvelles réflexions».* Ensuite, dans la section «Les restaurations», Mme Daniela Vicquéry, chef du Service des biens historiques et artistiques du Département de la Surintendance des activités et des biens culturels, affirme: «*Cette exposition n'entend pas s'adresser exclusivement à des spécialistes, mais aussi à un public plus vaste, auquel nous voudrions présenter l'activité menée par l'Administration régionale, par le biais des bureaux de la Surintendance des Activités et des Biens culturels, en matière de conservation du patrimoine historique et artistique de notre région, mémoire concrète de notre passé. Un passé qui n'est pas simplement derrière nous mais aussi devant nous, en tant que point de départ pour l'avenir, visible et tangible grâce à ces témoignages qui nous transmettent la culture d'une collectivité, ouvert à la connaissance et susceptible d'interprétations. Depuis quarante ans, la Surintendance régionale œuvre en vue d'une protection du patrimoine culturel non pas passive, mais véritablement partagée, à laquelle la communauté tout entière collabore. Il importe de souligner, en effet, qu'une partie des restaurations effectuées ne sont pas seulement le résultat d'une collaboration fructueuse entre l'Administration et le diocèse et de l'attention constante du monde politique, mais aussi de la volonté de curés, communautés civiles et religieuses et particuliers, qui ont prêté leur concours aux bureaux préposés à cette importante tâche en se faisant les promoteurs d'interventions ciblées sur tout le territoire. Les initiatives mises en œuvre à l'extérieur de l'Administration ont non seulement bénéficié du support scientifique nécessaire, mais elles ont aussi été encouragées et soutenues par des subventions octroyées par la Région, dans la conviction qu'une action de protection véritablement partagée implique une collaboration accrue et consciente, qui ne se borne pas au moment de l'intervention, mais dure dans le temps et, surtout, assure par la suite des conditions idoines de conservation du bien et son entretien».* Le texte nous présente l'activité décennale et les choix de l'Administration régionale dans le domaine de la protection, de la conservation, de la restauration et de la valorisation des biens culturels à partir de 1963, quand, à peine instituée, la Surintendance dut s'occuper d'une restauration particulièrement importante, celle des peintures romanes des combles de la collégiale de Saint-Pierre et de Saint-Ours à Aoste, pour arriver aux campagnes de catalogation et aux nombreuses restaurations des textiles qui ont permis, en l'an 2000, de réaliser l'exposition réussie «Textilia sacra».L'exposition sera ouverte au public jusqu'au 30 septembre (heures d'ouverture: du mardi au dimanche de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30 - fermé le lundi - entrée gratuite), dans l'église Saint-Laurent d'Aoste.

Une laïcité rénovée pour une société plurielle

Théophile

Le livre *«Una nuova laicità, temi per una società plurale»* du cardinal Angelo Scola, patriarche de Venise, est récemment revenu sur le thème de la laïcité, un sujet qui fait débat depuis quelques années non seulement dans notre Pays et suscite les plus vives discussions. Le cardinal Scola part du constat qu'aujourd'hui il est nécessaire de repenser la laïcité dans une société de plus en plus «plurielle», du fait de la globalisation, du progrès technologique, de l'interconnexion des réseaux, ce qui facilite l'échange d'opinions, d'expériences et les flux de personnes. Une «saine laïcité» est censée permettre à notre société «post-moderne» d'évoluer en assurant un juste équilibre entre son identité et les différences qui la composent. C'est un dynamisme vertueux entre ces deux pôles qui fait progresser la société d'une manière harmonieuse. En paraphrasant un passage-clé sur le rapport entre islam et christianisme du testament spirituel du frère Christian de Chergé, tué avec six autres moines à Thibirine (Algérie) en 1996 par des terroristes islamiques, on pourrait bien dire que vivre en société signifie essentiellement faire jouer les différences pour rétablir toujours l'unité. Et c'est l'Etat qui est normalement chargé de réguler, reconnaître et faire dialoguer les différentes traditions, cultures et religions qui cohabitent en son sein. C'est donc à l'Etat, en tant qu'organisme suprême, qu'il revient d'être véritablement laïque, dans le sens qu'il n'exclut pas les religions de la sphère publique et ne s'identifie en principe avec aucune religion, ce qui ne signifie par pour autant qu'il est indifférent vis-à-vis des valeurs éthiques et religieuses qui constituent son patrimoine culturel. C'est tout le contraire de l'idée de laïcité «à la française» qui tend à réduire la religion à une affaire privée et repose sur l'idée de neutralité de l'Etat dans le domaine religieux, dans le sens que toutes les religions sont mises sur un même pied d'égalité. De plus, il faut bien se rendre compte que prétendre transposer le modèle de laïcité française chez nous serait impossible, car contraire aux dispositions de notre Constitution, et notamment à ses articles 7 et 8 qui consacrent le principe de la séparation (et non du séparatisme) de l'Etat et de l'Eglise (catholique) et reconnaissent à cette dernière une position particulière par rapport aux autres confessions religieuses. L'Etat et l'Eglise catholique sont donc distinctes mais concourent ensemble, dans leurs domaines respectifs, à la réalisation du bien commun, tant au plan spirituel que politique (principe du dualisme juridictionnel). Il est par ailleurs intéressant de constater que l'actuel Président français, Nicolas Sarkozy, préconise une réforme de l'idée de la laïcité française: dans un ouvrage paru en 2004 et consacré à *La République, les religions et l'espérance*, il critique notamment l'hypocrisie d'une certaine *«conception fermée, conservatrice et quelque peu sectaire de la laïcité».* Une vision erronée de la laïcité qui voit dans toute expression religieuse le risque de communautarisme ou, pire, de confessionnalisme. Conscient, en revanche, de la mission capitale des religions, il s'exprime en faveur de la pleine reconnaissance de leur *«rôle positif»* au sein de la société, allant jusqu'à envisager qu'elles puissent bénéficier de financements publics. Pour ce qui est de l'Italie, la tendance actuelle est d'interpréter la laïcité de l'Etat en opposition aux valeurs catholiques. Dans notre Pays, déjà, il existe une question terminologique qui pose problème. En l'an 2000, quand il n'était encore que cardinal, l'actuel Benoît XVI a soutenu, lors d'un débat public, qu'en Italie le mot « laïque » est considéré comme synonyme d'incroyant, voire d'anti-clérical, une acception que ne connaissent pas les autres langues. Preuve en est, aujourd'hui, l'opposition presque quotidienne entre «laïques» et «catholiques» sur les questions qui agitent la société italienne. Par ailleurs, à partir du modèle français, l'on prétend souvent que, dans un Etat laïque, la législation doit être laïque, c'est-à-dire neutre par rapport aux valeurs religieuses, notamment catholiques. Selon le cardinal Scola, il y a là une double faute: d'une part l'on suppose qu'une législation inspirée de valeurs différentes de celles catholiques serait forcément neutre, tandis qu'elle se fonderait uniquement sur des valeurs différentes. D'autre part l'on confond le non-confessionnalisme de l'Etat avec une impossible neutralité face aux valeurs éthiques. Le cardinal Scola se fait par contre le défenseur d'un «compromis noble» qui vise à assurer la liberté d'expression à toutes les religions, mais exige également de celles-ci le réalisme (ou le bon sens) de respecter la tradition religieuse historiquement majoritaire. Inutile de rappeler que la promotion du bien public n'a rien à voir avec le fondamentalisme dont on accuse volontiers l'Eglise lorsqu'elle prend position sur les thèmes éthiques. Comme l'a souvent soutenu Joseph Ratzinger, en tant que cardinal d'abord et en tant que pape ensuite, la laïcité c'est séparer la politique de la religion, mais pas la politique de la morale. La construction d'une justice sociale est propre du pouvoir politique, selon le célèbre précepte évangélique sur la distinction entre ce qui est à Dieu et ce qui est à César. Toutefois, comme la raison n'est pas toujours en mesure d'identifier clairement ce qui est juste, elle nécessite d'être «purifiée» par la foi (*Deus Caritas est* 28). Foi et politique ne sont donc pas opposées: la foi joue le rôle de conscience critique de l'action politique, sans laquelle cette dernière risquerait de tomber dans l'utopie. Et au cardinal Scola de conclure: les chrétiens, illuminés par la foi, peuvent concourir à la construction d'une société plus humaine.

Les séances du Conseil peuvent être suivies en directe ou enregistrées sur le site http://www.consiglio.regione.vda.it/banche_dati/video_on_demand_f.asp?tipo=1&pagina=1

Simplification des procédures d'octroi de la contribution régionale

Projet de loi pour la Fondation Clément Fillietroz

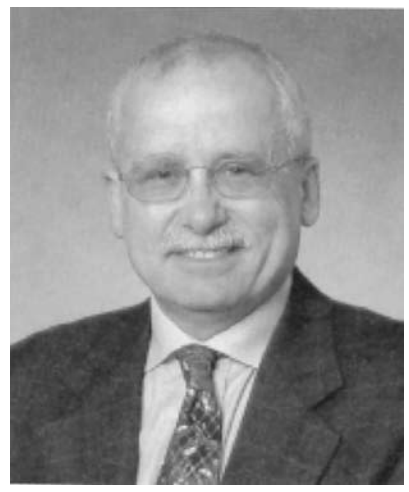

La projet de loi n° 161 « Modifications de la loi régionale n° 24 du 14 novembre 2002 (Institution de la Fondation Clément Fillietroz) », présenté par le Conseiller Eddy Ottoz, a été approuvé à l'unanimité.

Avec la loi régionale n°24 du 14 novembre 2002 « Institution de la Fondation Clément Fillietroz », la Région a promu la constitution de la Fondation dénommée « Clément Fillietroz », dont le siège se trouve à l'Observatoire astronomique régional de Saint-Barthélemy, en en définissant les buts et l'activité. Dès l'ouverture de l'observatoire en 2003, malgré les difficultés initiales liées au démarrage de la structure, la Fondation a concentré ses efforts, avec beaucoup de succès, sur la didactique et la divulgation scientifique et a atteint un nombre important de visiteur, presque 30.000 personne dont 10.000 étudiants et plus de 400 personnes ayant suivi des cours.
Plus récemment, la fondation s'est dédiée avec succès à la recherche scientifique dans le domaine de l'astronomie et de l'astrophysique en participant à d'importants projets internationaux, et a su faire entrer l'observatoire dans le réseau des autres observatoires italiens et des Universités qui effectuent des recherches dans ce domaine.

Après les toutes premières années, surtout dédiées à la divulgation et à la didactique, la Fondation se présente désormais comme centre de culture scientifique d'excellence, sans pour autant avoir diminué son engagement dans la divulgation et la didactique pour lesquelles, par contre, développer le travail scientifique et de recherche constitue un élément de plus grand intérêt et attractivité. L'augmentation des visites des écoles et des personnes suivant des cours à l'observatoire à laquelle on assiste ces derniers temps en est le témoignage. Afin de permettre à la Fondation de mieux réaliser ces activités, ce projet de loi intervient pour modifier la loi d'institution de la Fondation et pour simplifier les procédures d'octroi de la contribution annuelle de l'Administration régionale. Pour mieux illustrer ce qui a été dit sur son activité, il faut mettre en évidence que, récemment, la Fondation a débuté d'intéressants rapports de collaboration avec le monde académique et avec d'autres instituts scientifiques, en particulier avec l'Observatoire de Turin, avec lequel d'importants projets sont en cours de réalisation. L'intérêt des scientifiques pour l'observatoire de Saint-Barthélemy est certainement dû aux instruments d'observation dont il est doté ; une capacité d'observation excellente vu la faible pollution chimique de l'air qui permet de très bien profiter des capacité de résolution des télescopes installés. Maintenant, Afin de continuer avec succès les nombreuses activités entreprises, l'Observatoire de Saint-Barthélemy doit pouvoir compter sur l'aide de physiciens spécialisés dans le domaine de l'astronomie et de l'astrophysique : il s'agit d'une situation à laquelle il ne faut pas renoncer de manière à s'imposer toujours plus comme institut de recherche qui puisse devenir partie intégrante de l'équipe des observatoires italiens dans le cadre de l'Institut national d'astrophysique. C'est aussi une des conditions nécessaires pour disposer de la capacité et des ressources permettant de proposer des activités de recherche pouvant activer d'un côté des financements publics européens et de l'autre des financements d'organismes tels que les banques qui se concentrent sur des projets scientifiques d'intérêt important.
C'est pour cette raison que le financement régional en faveur de l'Observatoire, en approbation de bilan pour l'année 2007, a été augmenté de manière consistante par rapport au passé.
Par rapport à la simplification des procédures pour l'octroi de la contribution annuelle, les modifications que ce projet de loi propose se justifient par l'exigence de dépasser les difficultés de financement de la part de la Commune de Nus et de la Communauté de montagne Mont-Emilius. Les rapports fixés, qui dans la loi d'institution liaient la contribution de la Région aux apports des associés fondateurs, en absence de ces derniers, provoquaient une asphyxie financière qui portait préjudice au bon fonctionnement de la structure. Au cours de ces deux dernières années, ont été enregistrés, pour cette raison, des retards dans le paiement de la contribution régionale qui ont en conséquence déterminé d'évidents problèmes par rapport à l'activité normale de l'obersvatoire. De plus, l'alinéa 2 de l'article 3, précisément dans le but de valoriser la contribution d'expérience d'éventuels nouveaux sujets publics ou privés d'importance scientifique ou financière, prévoit la possibilité pour ces derniers non seulement d'adhérer à la Fondation mais aussi de faire partie de son conseil d'administration. Alors que dans les articles 1 et 2 sont précisés les buts et les objectifs de la Fondation afin d'en caractériser la mission d'institut d'étude et de recherche scientifique, didactique et de divulgation, dans l'article 4 on simplifie et rend plus souple la gestion du Conseil d'administration en réduisant le nombre de ses membres tout en prévoyant, comme déjà dit, l'éventuel représentation de nouveaux associés de grande importance.

300.000 euros annuels pour rappeler Saint-Anselme à travers des expositions, colloques, publications, etc.

La Vallée d'Aoste fête Saint-Anselme pendant trois années

Le projet de loi n°159 *« Disposition pour la célébration du neuvième centenaire de la mort de Saint-Anselme d'Aoste »*, présenté par le Conseiller-secrétaire Gabriele Maquignaz, a été approuvé par 30 voix favorables et 2 abstentions (DS-Gauche valdôtaine).

A l'occasion du neuvième centenaire de la mort de Saint-Anselme d'Aoste, cette loi donne le départ à un parcours de célébration qui veut mettre en évidence l'importance du Saint, non seulement au niveau religieux mais aussi historique, philosophique et culturel.
Pour honorer ce Saint aussi important pour la communauté valdôtaine, cette loi prévoit des célébrations comprenant de nombreuses initiatives, qui se dérouleront sur trois années (2007, 2008 et 2009) afin de le faire connaître.
Par Décret du Président du Gouvernement régional, un Comité de proposition et de consultation quant aux initiatives de célébration sera constitué.
Ce Comité devra créer un programme d'initiatives qui se dérouleront au cours du triennat 2007-2009 et s'assurer de leur réalisation.
Suite aux propositions réalisées et élaborées par le Comité, il appartiendra au Gouvernement régional d'approuver le programme des initiatives qui comprendra, dans la limite des finances, des initiatives réalisées directement par la Région et celles que, selon l'importance de chaque événement, la Région entant parrainer ou financer.
Les initiatives prévues par ce projet de loi seront diverses et variées : colloques et séminaires sur la vie, la pensée et les œuvres du Saint ; aménagement d'expositions et d'initiatives à caractère didactique dans le but de faire connaître sa pensée et ses œuvres ; réalisation de publications ; bourses d'étude pour les étudiants et les chercheurs, travaux pour valoriser et restaurer le patrimoine ecclésiastique ayant une importance culturelle particulière, restauration des lieux liés à la mémoire de Saint-Anselme.
En ce qui concerne la définition

des modalités d'application de ce projet de loi, en particulier en ce qui concerne la campagne de communication ayant pour but de présenter le programme des initiatives et les modalités d'organisation de chaque manifestation, c'est le Gouvernement régional qui y procédera par délibérations.
Pour terminer, la dépense totale pour l'application de ce projet de loi est de 300.000 euros annuels pour 2007, 2008 et 2009.

COMMUNICATION

Chères lectrices, chers lecteurs,
Chaque semaine, vous lisez sur cette page un compte rendu de l'activité du Groupe Union Valdôtaine au sein du Conseil de la Vallée.
Notre principale préoccupation est de vous informer de manière claire et précise du travail que nous, Conseillers de l'Union Valdôtaine, faisons chaque jour avec passion et sérieux.
C'est pourquoi nous vous invitons à nous écrire afin de nous faire part de vos réactions: demande de précisions concernant un projet de loi, une motion, une résolution ou concernant l'activité des Commissions; manifestation de votre satisfaction ou de votre perplexité quant à un thème abordé lors d'une séance du Conseil de la Vallée.
N'hésitez donc pas à nous écrire et nous vous répondrons (**dans la rubrique «Nos lecteurs réagissent…»**), autant que faire se peut, dans les plus brefs délais.

Adressez votre courrier à l'adresse suivante:

Nouvelle Editrice Le Peuple
Rubrique «Nos lecteurs réagissent…»
16, Localité Grand Chemin - 11020 Saint-Christophe
ou par fax au 0165-261469

Sarre : un guichet unique pour les activités de production

Un guichet unique pour les activités de production sera mis en place, à Sarre. La Junte communale en a décidé ainsi lors de sa dernière réunion.
«*L'institution de ce guichet unique des collectivités locales de la Vallée d'Aoste* – explique le syndic de Sarre, Diego Empereur – *constitue une innovation significative autant sur le plan de l'organisation administrative que sur celui de la simplification de la procédure, ramenant tous les processus du secteur concernant les autorisations pour les établissements de production à une mesure unique. Les procédures concernées par la phase de lancement du guichet seront exclusivement ceux qui se rapportent aux commerces de proximité (et plus particulièrement les commerces inférieurs à 150 mètres carrés), en plus de ceux concernant les installations de télécommunication et de radiocommunication. «Dans la première phase* – continue Empereur – *certaines communes parmi lesquelles celle de Sarre, comme collectivités «pilotes», seront engagées dans le projet qui, successivement, à travers différentes phases opérationnelles, concernera les 74 administrations communales de notre région*». L'administration communale a aussi décidé de mettre en place la gestion informatique du service de cantine scolaire, pour faire face aux différentes phases d'inscription et de paiement de la part des familles. Le nouveau système permettra, entre autres, de gérer de manière ponctuelle le paiement des repas.

Saint-Marcel : 88 000 euros de bénéfices

Avec des bénéfices atteignant les 88 000 euros réalisés en 2006 le Conseil communal de Saint-Marcel clôture son bilan qui a été soumis à l'examen de l'assemblée qui s'est réunie le 28 mai dernier.
Parmi les rubriques de ce bilan, 3 568 942,30 euros de perception d'impôts, 3 131 138,14 euros de paiements et un fonds de caisse de fin d'année de 1 108 639,47 d'euros.
« *Les objectifs déterminés par le Pacte de stabilité* – a commenté le réviseur aux comptes de la Commune, Fabrizio Berti – *comptent sur l'amélioration du solde financier et sur la réduction du débit. Pour la Commune de Saint-Marcel, il y a la volonté de contenir les frais liés aux dépenses courantes et de renforcer les propres recettes, en faisant aussi recours à une intensification de l'activité de contrôle des contributions*».
La minorité a voté à l'unanimité en faveur de ce bilan «*puisque les décisions prises à l'intérieur de ce bilan vont dans la direction de celles qui ont déjà été établies par la législature précédente et, par conséquent, elles sont totalement partagées* ». Enfin le maire, Roberto Cretier : « *Après quelques sacrifices nous pouvons affirmer avoir obtenu le Pacte de stabilité qui permettra à l'Administration de ne pas recevoir de pénalité. Les prochains bilans suivront eux aussi cette politique, la Junte communale et les bureaux sont engagés pour confirmer la bonne action administrative*».

Pontey : amélioration des services de la Commune

Le Conseil communal de Pontey a approuvé le projet de faisabilité pour la restructuration de la Mairie. La réalisation de la structure prévoit une dépense de 3 millions d'euros qui seront financés en partie par la Région et en partie par le Fospi (Fondo per Speciali Programi di Investimento). Les travaux seront effectués en deux temps et prévoient dans un premier lieu la requalification de la place communale.
«*Nous voulons rendre l'emplacement des bureaux communaux plus fonctionnel* – explique le syndic Rudy Tillier – *et faciliter ainsi l'accès et l'utilisation des bureaux en éliminant les barrières architecturales*».
En outre, le projet prévoit la réalisation d'une salle destinée aux conférences, aux rencontres et aux manifestations et un espace pour une bibliothèque/centre culturel qui pourra être utilisé aussi par les jeunes.

Aoste : nouvelle route au quartier Dora

Selon les indications contenues dans le projet du contrat de quartier 2 en 2004, une nouvelle route de 650 mètres qui rejoindra la rue Lavoratori Vittime del Col du Mont et la rue Page, au sud du gymnase du quartier Dora sera réalisée.
Décision prise par le Conseil communal d'Aoste avec vingt voix favorables à la réalisation de la route «*destinée* – selon le vice-syndic Marino Guglielminotti Gaiet – *à décongestionner la circulation du quartier en l'éloignant de la rue Berthet pour créer le prolongement naturel de la bretelle sud*».
Ce bout de route sera financé par de nouveaux fonds provenant du contrat de quartier 2 'bis' disponibles à partir du mois d'octobre prochain, comme l'a assuré le Ministre des Infrastructures Antonio Di Pietro lors d'une récente visite à Aoste.
Le coût des travaux, qui devraient être terminés en 2009, sera d'environ trois millions d'euros, auquel on doit ajouter un autre million et demi d'euros pour la pose du goudron dans les rues voisines, d'un équipement photovoltaïque pour l'illumination publique, le réaménagement des espaces verts et le pavage avec des blocs pour réduire les substances polluantes.

D'après l'enquête menée par « Il Sole 24 ore »

Vallée d'Aoste en tête pour le recyclage des déchets

C'est en lisant un article publié sur le quotidien «Il Sole 24 ore» paru le 23 mai dernier que l'assesseur au territoire, à l'environnement et aux Travaux publics Albert Cerise a décidé de s'exprimer afin de mettre en évidence certaines précisions.
En effet, d'après cet article élogieux, la Vallée d'Aoste est en tête de liste pour la gestion et le recyclage des déchets urbains (résultat tiré du rapport Axteria – CNEL) selon plusieurs indicateurs, parmi lesquels les dépenses pour assurer la totalité du service (prélèvement, transport et écoulement et/ou récupération finale) réalisé pour chaque tonne de déchets.
A ce propos, l'assesseur Cerise satisfait du résultat obtenu et reconnu en Italie, précise également que sans rien ôter à l'activité importante d'information, de sensibilisation et de réorganisation des services de gestion des déchets urbains qui a permis, au cours de ces dernières années, d'obtenir des résultats excellents pour le lancement de la valorisation d'une partie importante de déchets urbains qui place en tout cas la Région parmi celles qui gèrent le mieux ce service, l'assesseur explique également que les frais d'écoulement effectué dans le centre régional de traitement des déchets s'élèvent à 134 euros/tonne, coût qui actuellement est le plus bas en Italie (maximum 51,64 euros/tonne), mais qui fait référence au simple dépôt à la décharge, sans aucun autre traitement préliminaire.
En considérant le fait que l'évolution des réglementations communautaires et nationales ne permettent plus l'utilisation, au début de l'année en cours, de la décharge comme système d'écoulement, car les normes mises en vigueur déterminent cette modalité comme phase terminale et résiduelle de traitements préliminaires finalisés de manière prioritaire pour la récupération de matière et d'énergie, il apparaît clair que la Région devra déterminée avec urgence le système d'écoulement et/ou de récupération finale alternatif par rapport à celui qui est utilisé actuellement, avec un accroissement conséquent des coûts prévus à présent.
L'assesseur rappelle encore que la Région s'engage à déterminer un système alternatif qui permette la gestion des étapes finales de récupération et d'écoulement de manière la plus directe possible, sans prévoir des passages intermédiaires excessifs qui peuvent comporter à la fin une majoration injustifiée des dépenses et précise qu'une étude qui confronte du point de vue technique et économique les différentes modalités de gestion des déchets est en train d'être examinée par les organes compétents du Conseil et par le Conseil permanent des collectivités locales, étude qui permettra aux différents sujets de s'exprimer sur les choix à faire.

Travaux pratiques pour sauvegarder l'environnement

Grand succès pour le Projet «Nettoyer les îles» de l'assessorat du Territoire

Sur initiative de l'Assessorat du Territoire, de l'Environnement et des Ouvrages publics, jeudi 31 mai dernier, 166 élèves des Institutions scolaires Mont-Emilius se sont rencontrés aux bords du lac au lieu-dit Les îles de Brissogne pour la dernière journée concernant le projet d'éducation environnementale intitulé «Nettoyer les îles».
Les jeunes concernés ont participé au projet en remplissant, en classe, des formulaires d'information concernant l'importance de la sélection des déchets, du recyclage et de la réutilisation des matériaux, en plus d'avoir assisté à un cours théâtral à ce propos.
Mardi dernier, ces élèves ont été les protagonistes de l'opération de «nettoyage» de la zone.
Ils étaient munis de gants, de râteaux et de petits tabliers, et ils ont été amenés à faire la séparation des objets qu'ils ont trouvés abandonnés à savoir: des papiers, des bouteilles en plastique ou en verre.
En outre, ils ont eu la possibilité de suivre des travaux pratiques d'éducation à l'environnement consacrés au thème de l'eau.
«Ecolo», la marionnette mascotte pour la défense de l'environnement, a veillé sur tous les travaux.
«Il n*ous paraît très important* – a commenté l'Assesseur Albert Cerise – *de pouvoir impliquer aussi les plus jeunes à travers ces petits exercices afin qu'ils soient plus attentifs envers la nature.*
En outres, cette journée éducative a coïncidé avec le nettoyage du lac, ainsi les institutrices et les élèves ont eu la possibilité d'assister à un prélèvement réel des déchets réalisé grâce à la contribution de plongeurs et d'une entreprise spécialisée».

Assemblée annuelle de l'AREV à Gressan

Le Gouvernement attribue de nouveaux fonds pour le secteur agricole et rural en Vallée d'Aoste

Lors de la prochaine élaboration du budget concernant de nouveaux fonds attribués au secteur agricole et rural, le Gouvernement régional mettra en place de nouvelles ressources afin de remédier aux retards de l'attribution des subventions provenant de l'Etat et de l'Union européenne. Voici ce qui a été annoncé à l'Association des Eleveurs Valdôtains au cours de l'assemblée annuelle qui s'est déroulée dernièrement, à Gressan, en la présence de l'assesseur Isabellon qui s'est exprimé à ce propos.
En rappelant «*La validité de la collaboration réalisée avec l'association pour affronter les différents problèmes concernant ce secteur*», l'assesseur a rappelé que parmi les

objectifs importants concernant les politiques régionales de ce secteur figurent «*la présence des jeunes dans les entreprises familiales et la qualité des produits*».
«*Nous voulons* – a ajouté Isabellon – *encourager les jeunes à s'occuper et à se consacrer aux activités agricoles*».En posant l'accent sur les initiatives proposées afin de valoriser les productions, Isabellon a fait explicitement référence «*aux actions concrètes afin de donner des garanties sur la filière des produits agroalimentaires valdôtains*» et d'ajouter «*il est important que cette filière agroalimentaire se traduise en rentabilité pour nos entreprises*».

Nouveau centre de médecine sportive

Une nouveauté importante va concerner les sportifs qui vivent dans notre région. A partir du premier juin, les athlètes valdôtains pourront également obtenir les certificats d'aptitude à la pratique sportive professionnelle auprès du centre de médecine du sport proposé par l'Usl du Val d'Aoste. Le centre, qui se trouve dans la structure hospitalière de la rue Guido Rey, s'adresse aux professionnels et aux athlètes, aux amateurs des sports de montagne, ainsi qu'aux éducateurs des différentes disciplines, aux moniteurs de ski, aux guides de haute montagne et aussi, à l'avenir, aux médecins du secours alpin valdôtain. Un service fait partie des objectifs de la programmation socio-sanitaire régionale qui se déroulera sur trois ans de 2006 à 2008 et qui envisage, par la suite, de devenir un centre de haut niveau sur le territoire lié à la médecine sportive en prévoyant également une collaboration avec le « Centro Sportivo Esercito » et les différentes fédérations sportives. Les visites pourront être réservées au CUP avec le payement d'un ticket de 45 euros et permettrons d'obtenir le certificat d'aptitude professionnelle de type A ou B selon le sport pratiqué par la personne.

Projet pour les jeunes de la communauté du Grand Paradis

Projection du long-métrage « Siamo solo noi »

La coopérative sociale «Ombre con l'Acca» qui gère le Projet Giovanni Grand Paradis, recueille un résultat alléchant grâce à un certain nombre de jeunes de Saint-Pierre qui, face aux problèmes de la vie moderne, se sont questionnés pour analyser la réalité quotidienne avec l'intention de se donner des réponses. Il s'agit, en particulier, de cinq jeunes, qui se sentant stressés par la vie monotone, décident d'intervenir pour changer les choses, en combattant l'ennui de tous les jours. «… Commence alors – comme le racontent les cinq protagonistes – la recherche d'un lieu où le groupe, entre l'envie de liberté, de désirs opposés et de fêtes tournées vers l'excès, apprendra vite une importante leçon de vie». L'aventure a commencé en 2005, à travers le «Progetto Giovanni» de Saint-Pierre, avec la production d'une recherche vidéo sur le territoire. L'expérience successive a poussé les jeunes à approfondir les reprises vidéos pour perfectionner les techniques et les connaissances des instruments. De 2006 à 2007 les jeunes «cinéastes» se sont mis à l'épreuve à travers la réalisation d'un long-métrage intitulé « Siamo solo noi » pour analyser le malaise des jeunes et souligner les besoins qu'ils perçoivent véritablement. Satisfaits du travail accompli, ils proposent donc l'œuvre à un public intéressé pour discuter, à la fin de la projection, des arguments majeurs des thèmes qui ont été affrontés. La première projection a eu lieu, le 5 juin dernier, à l'Auditorium de l'Ecole Moyenne M. I. Viglino à Villeneuve et une seconde projection est prévue, mercredi 13 juin, à 21h, dans le salon des Manifestations du palais régional, à Aoste. L'entrée est gratuite.

Antonio Vizzi

LA BOÎTE AUX LETTRES

Les articles paraissant sous cette rubrique n'engagent pas la responsabilité de la rédaction

«Peuple» c'est mieux

Notre vice-président, M.Claudio Brédy, dans son dernier éditorial demande aux unionistes de «*se pencher sur les problèmes de notre communauté*». J'ai compris le sens de son rappel et je partage ce qu'il vient d'écrire, cependant la parole «*communauté*» cloche avec le contenu de l'éditorial. En effet, dans le texte, il signale «*des questions qui intéressent la société valdôtaine*» ce qui démontre l'intention du rédacteur de prétendre l'attention des unionistes sur les problèmes d'intérêt général, donc pour tous les valdôtains.

L'utilisation de la parole «*communauté*» demande une meilleure attention car elle se rapporte à un groupe, une association, une corporation, une congrégation, un ordre... tous ces mots appellatifs représentent une limitation par rapport à la politique unioniste applicable dans tous les secteurs de la région.

Je crois donc que l'Union Valdôtaine, tout en restant attentive aux problèmes de la «*communauté*» unioniste, doit s'appliquer sérieusement pour proposer des programmes valables pour tout le Peuple valdôtain.

Silvio Bastrentaz

* * *

Cher M. Bastrentaz, j'ai employé le terme «communauté» exactement avec l'intention «*de prétendre l'attention des unionistes sur les problèmes d'intérêt général, donc pour tous les valdôtains*».

Je vous remercie de vos conseils pour l'usage de mots qui définissent notre peuple valdôtain et j'en tiendrais compte. D'ailleurs le sens étymologique originel du mot «communauté» (cum numus) est: groupe de personnes («cum») qui partagent quelque chose («munus»), et ce que tous les valdôtains partagent est de faire partie, comme vous l'avez dit, du peuple valdôtain.

C'est donc au sens le plus général du terme que j'ai utilisé «communauté», en entendant par cela tout le «peuple» valdôtain.

Bien amicalement.

Claudio Brédy

Réponse à Louis Bionaz

Rispondo volentieri alla lettera di Louis Bionaz apparsa su «le Peuple Valdotain» n. 22 del 31 Maggio che mi chiama in causa a seguito della pubblicazione di una mia lettera su «La Stampa» in cui chiedevo chi pagasse i centri estivi organizzati da Esprit Valdotain. Caro Louis, durante l'unica riunione in cui noi due ci siamo incontrati è risultato evidente che i nostri modi di pensare sono abbastanza diversi, però, allora, non mi era parso che fosse un problema, e continuo ad essere convinto che non lo sia. Se ricordi, in quella occasione, ci siamo confrontati su diversi temi e lo abbiamo fatto parlando ognuno nella lingua che preferiva. Tu ti sei rivolto a noi in patois, altri hanno usato sia il francese che il patois, qualcuno ha parlato francese, io e altri abbiamo usato l'italiano. Ritengo questo trilinguismo interno all'U.V. una ricchezza e penso che se fossimo in grado di parlare anche l'inglese così bene saremmo ancora più ricchi. Non ho nulla contro il francese né contro il patois, anzi, sono impegnato da qualche mese in un rapporto epistolare con una signora, figlia di emigrati, che vive a Ginevra e con la quale dialogo in francese proprio allo scopo di migliorare la mia conoscenza di tale lingua. Ho letto le «Opere Complete» di Proudhon in lingua originale e tante altre opere come «Il Conte di Montecristo», «Notre Dame de Paris», ecc. Quindi nessuna ostilità verso la lingua di Rousseau. Il mio discorso è un altro. Io mi vanto di avere gli occhi aperti e di vedere la realtà che mi circonda. Viviamo in una Regione quasi totalmente italofona in cui il bilinguismo è un fatto ufficialmente riconosciuto ma non vissuto e in cui la vera parità tra le lingue locali è, per ora, un progetto e non una situazione. La gente di questa Regione parla e vive in italiano e le nuove generazioni vivono il francese come un'imposizione, un po' perché non lo usano in famiglia e un po' perché comunque in quest'epoca tutto ciò che fanno i giovani richiede l'uso dell'inglese (che la maggioranza studia volentieri). Cosa voglio dire con tutto questo? Voglio dire che dobbiamo vivere nella Storia e non tentare in modo autoritario di deformarla. La Valle d'Aosta ha avuto una storia importante, che negli ultimi due secoli l'ha vista punto di partenza per la costruzione dello Stato Italiano e oggi la vede Regione d'Italia a tutti gli effetti; chi si sente diverso per lingua e cultura ha diritto alla libertà e al rispetto ma non ha il diritto di pretendere che la comunità si assuma l'onere di mantenere la sua diversità. E questo, caro Louis, non ha niente a che vedere con la mia collocazione nell'U.V. perché, e l'ho anche scritto sul Peuple, io sono per l'autodeterminazione dei popoli, di tutti i popoli, anzi credo nel diritto di ogni popolo di essere indipendente e sovrano per il solo fatto di desiderarlo. Ogni popolo deve poter essere libero se lo vuole, ma non per le sue caratteristiche etnico-linguistiche, ma perché la libertà è un diritto universale e basta. E se un giorno il mio sogno di una Valle d'Aosta indipendente dovesse realizzarsi ciò non dovrà significare necessariamente che in essa si parlerà francese, vi si parlerà la lingua che in quel momento sarà maggioritaria e gli altri dovranno accettarlo e vivere la propria peculiarità liberamente ma per conto proprio e senza pretendere che la cittadinanza intera ne sostenga le spese. Una San Marino delle Alpi.

Ciao Louis.

Corrado Olivotto

NAISSANCE

Les sections de l'Union Valdôtaine de Saint-Martin de Corléans et de Gressan
ont le plaisir d'annoncer
la naissance de

Jacqueline Cottino

Les communautés unionistes respectives présentent leurs plus vives félicitations à l'heureuse maman Alina Sapinet, au nouveau papa René, à son grand-père Aldo, membre du Comité fédéral et souhaitent beaucoup de bonheur au nouveau-né. La section de Saint-Martin de Corléans présente également ses félicitations à Livio Sapinet, père d'Alina et à son frère Davide, tous les deux membres du Comité de Direction.

Les sections de l'Union Valdôtaine de la Communauté de montagne du Grand Combin
organisent un

Rendez-vous en plein air
samedi 16 juin

Tous les Unionistes et leurs familles, ainsi que les sympathisants seront les bienvenus sur l'**«Aire de pique-nique» de Saint-Oyen**

Programme:

10h - Rendez-vous; **11h** - Messe; **11h30** - Apéritif et enchère;
12h30 - Déjeuner: *polenta, «fricandot», «brossa», jambon de Bosses, charcuteries de la Coumba Freida, fromages de vache et de chèvre, gâteaux, boissons à volonté…* (15 Euros). Déjeuner gratuit pour les enfants qui ont moins de 10 ans.

Après-midi: compétition de pétanque ouverte à tout le monde, chansons et musique en liberté !

Pour les réservations, qui devront parvenir jusqu'au mercredi 13 juin, délai de rigueur, les résidants dans la Communauté du Grand Combin doivent s'adresser aux présidents des sections des onze communes; tous les autres peuvent s'adresser au Siège de Pont-Saint-Martin (tél.: 0125/80 73 93), ou au Siège Central (tél.: 0165/23 51 81).
En cas de mauvais temps, la fête sera reportée au samedi 23 juin.

Pour tout renseignement s'adresser au coordinateur
M. Germain Vuillermoz, tél.: 347-97 34 134, 0165-56 448.

Nouveau Comité de direction de la section de Roisan

Président: Thierry Rosset;
Secrétaire: Monia Desandré;
Membres: Eugenio Vergeron, Riccardo Créton, Danilo Rosset, Edoardo Pocosgnich, Rosy Desandré, Tiziana Rosset (de droit);
Membre du Conseil Fédéral: Luciana Casagrande;
Délégués au C.N.: Luciana Casagrande, Monia Desandré (désignée le 21 mai 2007), Eugenio Vergeron, Thierry Rosset, Tiziana Rosset.

L'Association «Progetto & Sviluppo» ONLUS
organise la conférence
«Le Fonti energetiche rinnovabili: scelta consapevole, tecniche e tecnologie d'uso»
qui se tiendra
samedi 16 juin à partir de 15h
au Centre de Service pour le Bénévolat
19 rue de Maistre à Aoste

DÉCÈS

La section de l'Union Valdôtaine de Perloz

a le regret de vous faire part
du décès de

Monsieur
Augusto CRETAZ (Piero)
âgé de 54 ans

Unioniste depuis toujours, membre fondateur de la «Pro-loco» de Perloz, il se distinguait par sa générosité et par sa disponibilité.
Les unionistes de la Basse Vallée se rappelleront toujours de lui pour ces qualités, car c'était lui qui roulait d'une commune à l'autre pour coller des affiches, distribuer des tracts, informer avec le magnétophone la population des évènements qui concernaient notre Mouvement.
Les communautés unionistes de Perloz et des sections limitrophes participent à ce deuil et présentent à son épouse Mariarosa, à son beau-frère Claudio, à sa marraine Lina, à ses tantes, à ses cousins et à tous les autres parents leurs condoléances les plus sincères.

Les sections de l'Union Valdôtaine de Pont-Saint-Martin et de Perloz
ont le regret d'annoncer
le décès de
Monsieur
Mario PARIS
âgé de 75 ans
La direction des deux sections, au nom des communautés respectives, participe au chagrin de la famille et présente les condoléances les plus sincères à son épouse Elda, à son fils Michele, à sa belle-soeur Lorenzina, à ses filleuls, aux cousins et à tous les autres parents.

* * * *

La section de l'Union Valdôtaine de Sarre
a la douleur d'annoncer
le décès de
Madame
Ida OGGERO
veuve PEREGO
âgée de 95 ans
La communauté unioniste de Sarre présente ses condoléances émues à ses filles Silvana et Adriana avec leur famille, et en particulier à son petit-fils Mario, membre de notre section, ainsi qu'à tous ses parents.

Table ronde sur le service des urgences

Fosson rencontre le Ministre Turco

« Urgence sanitaire ou santé en urgence ? ». Voici le titre de la table ronde à laquelle a participé l'assesseur à la Santé, au Bien-être et aux Politiques sociales Antonio Fosson, le 25 mai dernier à Stupinigi. Une rencontre qui a été présidée par le Ministre Livia Turco et par le Coordinateur des assesseurs régionaux à la Santé, Enrico Rossi et qui s'insère dans le cadre de la « Rencontre nationale sur les services d'urgence », organisée par le 118 du Piémont en collaboration avec la Fondation CRT et la Région piémontaise. Lors de la rencontre, l'assesseur Fosson est intervenu pour parler du secteur valdôtain des urgences, en se référant en particulier au 118, au poste de secours pour ensuite réfléchir aux éventuelles collaborations entre les Régions voisines, sur les thématiques liées à la collaboration entre le 118 et la Protection civile et enfin aux interventions des secours en hélicoptère. Une occasion aussi pour soumettre à l'attention du Ministre Turco certaines problématiques liées à la gestion des services sanitaires régionaux et de ses structures, et les problèmes liés aux aspects financiers en particulier sur l'affectation des fonds pour le secteur sanitaire de la Vallée d'Aoste.

Accord avec la Région du Val d'Aoste

Le B.I.M. s'occupera des données du Service hydrique

Une convention entre l'Administration régionale et le BIM (le Consortium des communes du bassin hydrographique de montagne) a été approuvée par le Gouvernement régional lors de la séance du 25 mai dernier, sur proposition de l'assesseur au Territoire, à l'Environnement et aux Ouvrages publics Albert Cerise. *«Il s'agit* – selon le président du BIM, M. Jean Barocco – *d'un instrument positif qui nous permettra de développer la totalité des activités du service hydrique unifié».* D'après cet accord, le BIM s'occupera de relever, de réorganiser et d'élaborer les données et les informations concernant le Service hydrique et, en particulier, celles qui concernent la localisation des points importants des eaux destinées à la consommation et à l'évacuation des eaux reflués et de leurs caractéristiques qualitatives. Il s'agit de tâches qui, jusqu'à maintenant, ont été confiées à différents sujets comme par exemple l'Arpa, l'Usl et la Région. *« Ces données* – explique l'assesseur Cerise – *seront organisées dans le système informatif des ressources hydriques et elles constitueront la base pour pouvoir évaluer l'état du système d'approvisionnement de l'eau potable, de récolte et de traitement des reflux hydriques. De plus elles seront utiles pour élaborer des hypothèses de développement et de réorganisation des services et pour évaluer les situations de difficulté hydrique ainsi que pour mettre en place des mesures de prévention visant à limiter les désagréments causés à la population». «Avec cette convention* – a conclu Cerise – *un pas ultérieur vers la nouvelle organisation du service hydrique de notre région a été accompli. En effet, les communes sont en train de réorganiser les services hydriques des aqueducs, des égouts et du traitement des eaux par secteur sur le territoire, une décision optimale du point de vue de la gestion, sous la coordination du BIM et sur la base des indications fournies par la Région avec le Plan de Sauvegarde des eaux, dans le but de garantir une gestion de celles-ci toujours plus simple et efficace».*

Autoroutes: réduction des tarifs au mois de juillet

Au mois de juillet débutera probablement l'expérimentation pour l'application de la réduction des tarifs autoroutiers pour environ 1000 usagers valdôtains qui doivent parcourir, pour des raisons de travail, les autoroutes de la Vallée d'Aoste. Cette expérimentation durera environ 18 mois.
D'après un accord entre la Région autonome Vallée d'Aoste et les sociétés autoroutières Sav et Rav les tarifs autoroutiers du trajet Aoste - Pont-Saint-Martin de l'autoroute A5 seront réduits de 20% pour les usagers résidant en Vallée d'Aoste et qui seront pourvus d'un « telepass » fournit gratuitement. Cette réduction concernera les résidants valdôtains, ayant un contrat de travail, qui doivent se déplacer pour des raisons professionnelles entre les localités d'Aoste, Nus, Châtillon, Verrès et Pont-Saint-Martin. Cette réduction concerne des carnets de 5 tickets pour un maximum mensuel de 40 tickets, dont un sera gratuit. A ces automobilistes ainsi qu'aux usagers du trajet autoroutier Aoste-Courmayeur des Telepass gratuits seront distribués. Le président de la Région, Luciano Caveri, a informé qu'une campagne d'information, pour encourager les personnes ayant droit à ces escomptes, sera bientôt lancée; les personnes concernées devront déposer des formulaires au bureau des Relations publiques de l'Administration régionale et aux sociétés Rav et Sav.

Valeurs ancestrales ?

Djeyar

Dernièrement j'ai eu l'occasion d'assister à un débat sur l'identité valdôtaine.
L'un des orateurs, en rappelant parmi les composantes de l'identité l'*ethos* (c'est-à-dire les valeurs morales), a observé entre autres choses que, traditionnellement, les Valdôtains n'envisagent pas la désertion comme une conduite éthiquement blâmable. Le conférencier avait sans doute à l'esprit les guerres du XIX[e] et du XX[e] siècle, où, à côté d'officiers courageux et dévoués, les états-majors comptaient nombre d'imbéciles galonnés et empanachés qui envoyaient les troupes au massacre par pure incapacité criminelle. La désertion était alors le seul moyen de survivre pour les jeunes gens arrachés à leur famille pour participer à des aventures belliqueuses qui ne les concernaient pas. Je crains, cependant, que la portée de cette remarque soit bien plus vaste. Depuis que certains « Salassi incolæ » érigèrent, l'an 23 avant Jésus-Christ, un monument pour glorifier Octavien Auguste – qui venait de massacrer et de réduire en esclavage leurs compatriotes – et jusqu'à des époques beaucoup plus récentes, les destinées de la Vallée d'Aoste ont été effectivement conditionnées par des déserteurs, des traîtres et des vendus. Il faudrait le signaler à quelques professionnels du moralisme – ils ne manquent pas en Vallée d'Aoste – dont l'occupation principale consiste à sermonner les Valdôtains d'aujourd'hui au sujet des vertus immaculées de leurs ancêtres. Je dois avouer que l'idée que la désertion puisse correspondre à une éthique identitaire propre à mon peuple ne me réjouis nullement.
Je dirai plus : je ne crois pas que ce soit là des un caractère distinctif de l'identité valdôtaine. Je ne voudrais pas que les affirmations de l'orateur puissent être prises à prétexte pour coller au dos de tous les Valdôtains, dans un but absolutoire, des comportements limités à certaines personnes, dans certains moments historiques précis, dont quelques-uns ne sont pas trop éloignés de notre temps ; et ce dans la perspective philosophique bien italienne de Polichinelle : « Chi ha dato ha dato, chi ha avuto ha avuto, scurdammoce o' passato ! ».

LE CALEPIN

par Lucien Caveri www.caveri.it

«Montagne» c'est un terme universel, qui - pour nous, valdôtains, - représente la quotidienneté et donc on a la tendance à tenir pour acquis un tas de choses. Vies vécues, familiarités rassurantes, anciens mythes, traditions solides: la synthèse qui en dérive – civilisation montagnarde ronde-bosse – est fondée de façon certaine, mais il faut avoir la conscience du débat plus ample qui est en train de se développer autour de nous. Etre dynamique signifie éviter de tomber dans la tentation de paralyse d'une pure conservation.
La particularité des territoires et les conséquentes politiques pour leur développement est une nouveauté de ces dernières années, et il faut être réactif face à une formulation de source européenne qui rend les actions encore plus cohérentes avec les nécessités.
Cela est différent de la vision traditionnellement aveugle aux diversités qui dérivent des différences géographiques de ce rouleau compresseur qui a toujours été l'Etat nation, où tout est égal dans une vision illogique et pour rien respectueuse du principe d'égalité, qui prévoit des conditions différenciés pour rétablir le même traitement et placer tout le monde au même niveau avec les même chances.
L'Autonomie spéciale de la Vallée est, entre autre, un binôme *peuple valdôtain – territoire montagneux* qui accompagne au particularisme linguistique la singularité culturelle de communauté alpine dans un spécifique périmètre situé dans un contexte historique dans les millénaires.
C'est vrai que chacun utilise le mot *montagne* selon sa propre latitude. Il y a quelques jours, le chef délégation d'une île de l'Estonie en visite en Vallée me racontait comment leur montagne était haute 300 mètres, ce qui est un discret bond respect aux 59 mètres d'altitude moyenne… L'exemple pourrait se répéter à l'infini et pour chaque Continent. En Italie, même *Monte Citorio*, qui est aujourd'hui le siège de la Chambre des députés et rien d'autre qu'une modeste montée, est apparu aux yeux des Romains comme digne d'être une… montagne, tout comme cela arrive pour Montmartre à Paris.
A l'intérieur des nombreuses et changeantes conditions de notre planète, mais surtout au-dessus d'une certaine altitude et avec d'autres caractéristiques, la montagne, c'est la montagne.
Un thème qui n'a rien de banal et qui a été au centre des débats en Italie avec la découverte – même de la part du Président de *Confindustria* Luca Cordero di Montezemolo – qu'une partie du périmètre des communautés de montagne est ridicule et gaspilleur.
Le thème de la montagne fausse, située, sans aucun sens du ridicule, à la plaine ou sur la mer est en vérité bien connue depuis des décennies en Italie. Avec un grand absent: le montagnard et, le grand perdant, la vraie montagne! Je crois qu'il s'agit d'un thème crucial, à côté d'un système solide de classement, distinguant le côté sérieux du problème et sauvegardant la montagne des Alpes, des Apennins, les îles et les volcans.
Pour parler enfin de la véritable Cendrillon italienne: la haute montagne, à laquelle nous appartenons solidement et certainement.
Autour de ces principes il est possible de créer des réseaux de solidarité.